



PROCÈS-VERBAL

de la huitième assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,
tenue le lundi 12 décembre 2022 à 19 h
Centre de loisirs Saint-Jean-Baptiste
2609, rue Biencourt

Étaient présent(e)s :

Mathieu Trépanier	Président
Alex Tremblay-Lamarche	Secrétaire
Bernard Paré	Trésorier
Sophie Dallaire	Administratrice
Julie Lavoie	Administratrice
Pierre Martin	Administrateur
Stephan Pouleur	Administrateur
François Payeur	Administrateur
Kélyna Djoon-Poulin	Administratrice

Étaient absent(e)s :

Charles Madet	Administrateur
---------------	----------------

Étaient également présent(e)s :

Sergio Avellan	Urbaniste, Ville de Québec
Diane Boudreault	Représentante du conseil de quartier à la Table vélo
Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller, service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
Caroline Flamand	Directrice de la maison des jeunes l'Envol
Cindy-Lee Mackenzie	Directrice générale de Ressources espace familles
Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Saint-Louis-Sillery
David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 13 citoyens assistent à la rencontre.

Quorum

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

Mathieu Trépanier souhaite la bienvenue aux membres et citoyens présents, et ouvre l'assemblée à 19 h 04.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Kélyna Djoon-Poulin, appuyée par François Payeur, il est résolu d'adopter l'ordre du jour après ajout d'un avis de motion afin de saluer les efforts de verdissement en périphérie du pont d'étagement Quatre-Bourgeois, d'un point sur le calendrier des rencontres et un projet de résolution du conseil de quartier de Saint-Sacrement. Proposition adoptée à l'unanimité

3. Séance d'information sur le projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 873, route de l'Église (Maison des jeunes l'Envol)

Dave Gagnon-Pelletier fait état de l'envoi d'avis postaux à 289 résidents et 4 commerces pour annoncer cette séance d'information. Son collègue, Sergio Avellan, présente brièvement l'enjeu de l'agrandissement du bâtiment. La Maison des jeunes l'Envol étant située sur le coin d'une rue, elle doit conserver 6 mètres de de marge sur deux rues. La modification réglementaire présentée vise à ajouter un usage (lieu de rassemblement) spécifiquement pour la Maison des jeunes l'Envol, permettre la construction en-deçà de 6 mètres de marge et ne construire que deux emplacements de stationnement (plutôt que neuf).

Un citoyen demande des précisions sur ce en quoi consistera l'agrandissement. Caroline Flamand, directrice de la Maison des jeunes l'Envol, lui répond qu'il y a un manque d'espace, que les zones de détente sont mélangées aux zones de jeu et que l'agrandissement vise à faciliter les usages différents. L'idée est de permettre aux jeunes de profiter des installations de détente pendant que d'autres profitent de l'aide aux devoirs. François Payeur demande si des arbres doivent être coupés pour construire l'agrandissement. Caroline Flamand lui répond que ce sera effectivement le cas, et que leur demande confirme qu'au moins le même nombre d'arbres seront replantés.

Le conseil de quartier recommande à l'unanimité l'adoption de cette

4. Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2022

Puisqu'il y a eu une tempête de neige le 16 novembre, la réunion qui était prévue à cette date a été annulée. Sur une proposition de Stéphane Pouleur, appuyée par Bernard Paré, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 19 octobre 2022 après une correction au point 6.

5. Suivi au procès-verbal et suivi des résolutions

Mathieu Trépanier revient sur notre résolution sur la circulation de transit. Il désire recevoir un fonctionnaire de la Ville de Québec pour présenter où nous en sommes dans la stratégie de sécurité routière. Dave Gagnon-Pelletier nous informe que le service des Transports de la Ville a besoin de temps pour nous répondre. Il invite le conseil de quartier à préciser sa demande. Bernard Paré se demande si

nous ne devrions pas concentrer nos demandes sur certains éléments plutôt que de multiplier les demandes sur la sécurité routière.

RÉSOLUTION 2022-12-12-01

Sur la proposition de Mathieu Trépanier, appuyée par Sophie Dallaire, il est résolu de demander à la Ville de Québec un état des lieux sur la résolution du mois de septembre et une mise à jour sur l'avancement de la stratégie routière pour le quartier de La Cité-Universitaire.

Proposition adoptée à la majorité, Bernard Paré enregistrant une dissension.

6. Présentation de Cindy-Lee Mackenzie sur l'organisme Ressource espace familles

Cindy-Lee Mackenzie présente brièvement l'organisme *Ressource espace familles*. Cet organisme a pour objectif de permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel. Il dessert actuellement approximativement 1 300 familles via six points de service sur le territoire de Sainte-Foy, Sillery et Cap-Rouge. L'organisme gère un comptoir alimentaire, donne un coup de main aux parents pour développer des compétences parentales, gère une halte-garderie, œuvre à dynamiser le quartier, etc. Approximativement 70% de la clientèle actuelle est issue de l'immigration. Sophie Dallaire se demande si l'organisme remplace les maisons de la famille. Cindy-Lee Mackenzie lui répond que l'organisme n'a pas les moyens d'avoir ses propres locaux, mais qu'il couvre sensiblement les mêmes dossiers. Pierre Martin et Julie Lavoie désirent savoir si l'organisme a besoin de ressources humaines et financières. Cindy-Lee Mackenzie lui répond que les dons sont les bienvenus et que l'organisme est toujours à la recherche de bénévoles. Mathieu Trépanier invite les citoyens présents à suivre l'organisme sur Facebook.

7. Période d'intervention des conseillers municipaux

Maude Mercier-Larouche fait un suivi au conseil à propos de la nouvelle école secondaire de la commission scolaire anglophone qui sera construite à l'emplacement actuel de l'école primaire St-Vincent. Elle dit que le projet est en début de conception. Bien que la localisation exacte des bâtiments de l'école et les limites du terrain ne soient pas encore décidés, elle confirme que la Ville considère céder leur terrain de soccer adjacent à l'école pour la construction du projet.

Advenant que ce terrain de soccer venait à être cédé, il serait reconstruit ailleurs. François Payeur demande à la Ville de reconsidérer cette idée en raison de vives inquiétudes de plusieurs membres du comité quant à l'impact de cette éventuelle cession puisque le terrain de soccer fait office de ceinture verte et constitue l'un des rares espaces verts de ce secteur faisant partie d'un tout avec le parc et le boisé St-Denys. Y renoncer reviendrait à accepter de rapprocher un bâtiment en hauteur de la partie boisée et dénaturerait l'espace dédié au loisir des citoyens. Les espaces verts sont de plus en plus rares dans le quartier et doivent être conservés puisqu'ils constituent un poumon de la ville.

Cindy-Lee Mackenzie, qui siège sur le comité de parents de l'école, affirme que la direction de l'école s'est exprimée en faveur de la conservation de verdure sur les lieux. David Weiser ajoute que la direction de l'école prévoit faire une présentation au conseil, et qu'il devrait avoir plus de renseignements au mois de mars 2023.

8. Période de questions et commentaires des citoyens

Un citoyen du nom d'Éloi Poitras, qui demeure sur Port-Royal, interpelle les conseillers municipaux sur la fumée produite par le chauffage au bois et les foyers extérieurs lors de la saison estivale. Il déplore également que certains automobilistes roulent jusqu'à 60 km/h dans son secteur. Maude Mercier-Larouche lui répond que tous les appareils de chauffage au bois non certifiés seront interdits à compter de 2026. Dave Gagnon-Pelletier invite les citoyens à téléphoner au 311 lorsqu'ils constatent une importante quantité de fumée.

Diane Boudreault désire savoir où en est la demande formulée par le conseil de quartier quant à une nouvelle salle communautaire.

RÉSOLUTION 2022-12-12-02

Sur la proposition de Mathieu Trépanier, appuyée par Bernard Paré, il est résolu de demander à la Ville de Québec d'évaluer la possibilité de créer un centre communautaire pour répondre aux besoins des citoyens du quartier de La Cité-Universitaire.

Proposition adoptée à la majorité, Bernard Paré enregistrant une dissension.

Un citoyen du nom de Sylvain Leblanc déplore que les problèmes de vitesse perdurent dans les rues du quartier, entre autres dans les rues de transit entre le chemin Sainte-Foy et Quatre-Bourgeois (notamment sur Monseigneur-Grandin). Il se plaint notamment du dépassement de la vitesse permise par les camions d'ordures de la Ville de Québec.

Une citoyenne du nom de Lucie Lessard, résidente de la rue Montbray, exprime des inquiétudes quant à l'utilisation du parc situé à proximité par des propriétaires de chiens. Lesdits chiens y sont souvent laissés en liberté alors qu'il y a une école juste à côté. Elle a téléphoné à plusieurs reprises au 311. David Weiser l'informe qu'il fera un suivi auprès du service concerné.

Mathieu Trépanier rapporte que le changement de parcours du 807 (qui monte désormais sur de Villers pour emprunter Quatre-Bourgeois jusqu'à la pyramide) a été globalement bien reçu, mais qu'il aurait dû être mieux pensé en amont pour y faire des aménagements plus sécuritaires. Maude Mercier-Larouche présente les aménagements qui existent pour permettre la circulation des étudiants. Elle souligne que les parties prenantes (association étudiante du cégep de Sainte-Foy, administration du cégep, etc.) ont été consultés. La Ville a augmenté le temps réservé aux piétons pour traverser les secteurs piétonniers dans le secteur. Les impacts de ce changement – destinés à augmenter la fiabilité du 807 – seront mesurés. Bernard Paré aimerait savoir s'il serait possible d'aménager des abribus dans le secteur. Maude Mercier-Larouche lui répond que la Ville de Québec a un nouveau fournisseur d'abribus et que cela a amené un retard. Ceux-ci seront installés d'ici quelques semaines. Mathieu Trépanier déplore que l'arrêt d'autobus situé entre le IGA et les Halles de Sainte-Foy, sur le chemin Quatre-Bourgeois, ne soit pas sécuritaire. Maude Mercier-Larouche nous reviendra avec plus de détails sur chacun des nouveaux arrêts dans ce secteur. Une citoyenne suggère de mettre des affiches soulignant que les abribus sont en reconstruction pour en informer la population afin de calmer les inquiétudes des gens du secteur.

9. Sujets d'intérêt et dossiers du conseil de quartier

a. Programme de soutien à la mobilisation à la sécurité routière

Sophie Dallaire informe le conseil de quartier qu'un projet a été déposé. Il vise à conscientiser les automobilistes à des intersections clés en collant les messages de conscientisation sur des boîtes de mouchoirs de manière à ce qu'ils conservent ledit message. Un budget a été gardé pour réimprimer quelques affiches.

RÉSOLUTION 2022-12-12-03

Sur proposition de Kélyna-Djoon Poulin, appuyée par Pierre Martin, il est résolu d'autoriser Mme Sophie Dallaire à compléter la demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation – Stratégie de sécurité routière pour 2023. Le projet doit prévoir des activités de sensibilisation auprès des automobilistes, notamment par la distribution de boîtes de mouchoirs agrémentées d'un autocollant sur la sécurité routière, et aussi l'achat d'affichettes de remplacement pour assurer la viabilité du projet de 2022.

Proposition adoptée à l'unanimité.

b. Comité de liaison avec la population pour le tramway de Québec

Mathieu Trépanier informe le conseil de quartier qu'il a pris part à une première rencontre de ce nouveau comité de liaison qui vient d'être créé et siègera jusqu'en 2028. La première rencontre a surtout servi à présenter les objectifs dudit comité. Le conseil de quartier est invité à ne pas hésiter à formuler des commentaires.

c. Table de concertation vélo

Diane Boudreault informe le conseil de quartier qu'il s'agit de son dernier topo puisqu'elle quittera la Table de concertation vélo. Pierre Martin la remplacera. La Ville déneigera 9 kilomètres de pistes cyclables de plus, dont celle sur Quatre-Bourgeois. Des liens seront faits entre la Table de concertation vélo et le bureau de projet du tramway de manière à favoriser l'arrimage entre les deux moyens de transport. Une rencontre a été organisée au sujet de la piste cyclable sur Dalhousie dont la sécurité n'est pas suffisante. Puisque 50% des voitures qui circulent dans le secteur n'y sont qu'en transit, il serait question de réduire la place de la voiture. La Table de concertation vélo demande de prolonger la période d'ouverture des pistes cyclables. La Ville serait ouverte à la devancer.

d. Pumptrack

Rien de nouveau.

e. Future école secondaire anglophone de la rue Wolfe

Le sujet a déjà été abordé plus tôt.

f. Avenir du quartier militaire

Mathieu Trépanier a fait une relance auprès de la communauté de Wendake et du député fédéral, Joël Lightbound. Il y a des demandes de plusieurs communautés autochtones pour ces terrains. L'avenir du quartier militaire est donc en suspens et il n'y a rien de nouveau dans ce dossier.

g. Page Facebook : stratégie et statistiques

Compte tenu de l'heure tardive, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

h. Nouveaux projets

Compte tenu de l'heure tardive, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

i. Avis de motion afin de saluer les efforts de verdissement en périphérie du pont d'étagement Quatre-Bourgeois

RÉSOLUTION 2022-12-12-04

Sur la proposition de Bernard Paré, appuyée par Kélyna Djoon-Poulin, il est résolu d'adopter une motion soulignant les efforts concertés de l'équipe de la foresterie urbaine et de tous les acteurs ayant participé aux efforts de verdissement en périphérie du pont d'étagement Quatre-Bourgeois surplombant l'autoroute 73. Ces efforts permettront, à terme, la plantation de pas moins d'une soixantaine d'arbres autour de cet ouvrage.

Le conseil souhaite que cette réalisation ne soit que le début d'une collaboration harmonieuse avec le ministère des Transports du Québec, notamment pour la plantation d'arbres dans les emprises du MTTQ et aussi lors de la conception du pont d'étagement du chemin Sainte-Foy surplombant l'autoroute 73, dont le remplacement est prévu vers 2024.

Proposition adoptée à l'unanimité

j. Résolution du Conseil de quartier de la Cité-Universitaire pour sécuriser la traverse piétonnière coin Moreau et Privat

Pierre Martin présente une résolution.

RÉSOLUTION 2022-12-12-05

Considérant que la traverse se situe sur un corridor scolaire identifié et qu'un nombre important d'élèves de Fernand-Seguin utilisent cette traverse deux fois par jour;

Considérant que beaucoup de piétons ont entre 5 et 10 ans;

Considérant que les élèves reviennent à la maison en période de noirceur après l'école;

Considérant que les voitures stationnées sur Moreau font en sorte que les enfants qui s'engagent sur la traverse ne sont visible qu'une fois rendu au milieu de la rue;

Considérant que la rue Moreau est en pente descendante et qu'elle est empruntée par un important volume de trafic de transit;

Considérant que plusieurs automobilistes ne respectent pas les traverses piétonnières dans la ville de Québec;

Considérant que les plaintes des citoyens concernant la vitesse excessive autour de l'école Fernand-Seguin sont nombreuses;

Considérant que cette traverse constitue un obstacle au déplacement actif sécuritaire et incite les parents à prendre la voiture pour déposer les enfants devant l'entrée de l'école;

Considérant que des traverses moins achalandées ont été sécurisées dans le quartier;

Sur une proposition de Pierre Martin, appuyé par Kélyna Djoon-Poulin, il est résolu par le conseil de quartier de la Cité-Universitaire de demander à la ville de Québec de revoir l'aménagement de la traverse piétonnière Moreau-Privat afin de la rendre sécuritaire pour les enfants qui fréquentent l'école Fernand-Seguin.

Afin d'éviter un éventuel accident, le conseil recommande l'utilisation d'une traverse surélevée, de l'ajout d'une saillie de trottoir ainsi qu'une signalisation lumineuse à l'approche de la traverse.

Proposition adoptée à l'unanimité.

k. Dates des prochaines rencontres

Dave Gagnon-Pelletier souligne un conflit d'horaire. De nouvelles dates seront déterminées.

l. Demande du conseil de quartier de Saint-Sacrement

Le conseil de quartier est d'avis de ne pas prendre position sur ce dossier.

10. Correspondance et trésorerie

Bernard Paré souligne que notre solde bancaire s'élève à 1024,65\$

11. Divers

Rien à signaler.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 20, sur la proposition de Bernard Paré, appuyée par Alex Tremblay Lamarche, il est résolu de lever la séance. Proposition adoptée à l'unanimité

Projet d'agrandissement de la Maison des jeunes L'Envol

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la Maison des jeunes L'Envol de Sainte-Foy inc. pour l'utilisation du lot numéro 2 011 169 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q.321 (873, route de l'Église) – District du Plateau – Quartier de la Cité-Universitaire

Déposé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

13 janvier 2023

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Description du projet

En 1992, la Maison des jeunes L'Envol a obtenu un permis municipal pour occuper et aménager l'habitation déjà en place au 873, route de l'Église. En 1995, l'entrée en vigueur du Règlement 3501 d'urbanisme de l'ancienne Ville de Sainte-Foy rend dérogoire protégée l'usage de maison de jeunes dans ce bâtiment.

Aujourd'hui, la situation dérogoire protégée est toujours présente et empêche la Maison des jeunes de réaliser le projet d'agrandissement souhaité. La requérante indique que les dimensions actuelles du bâtiment et son aménagement interne ne lui permettent plus de répondre aux besoins que comblent l'organisme auprès des jeunes.

Le projet à l'étude consiste à recourir à un règlement d'autorisation personnelle pour permettre le projet d'agrandissement. Cette modification réglementaire est effectuée en vertu de l'article 111 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Québec, capitale-nationale du Québec (L.R.Q., c. C-11.5) et ce, malgré le contenu réglementaire actuellement prévu à la grille de spécifications de la zone 32030Ha. La modification propose d'accorder l'autorisation personnelle pour une période de 100 ans. Une permission d'autorisation personnelle n'est pas susceptible d'approbation référendaire et elle n'est pas transmissible à un nouvel occupant du bâtiment ou un autre organisme.

Documentation disponible dans le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?idprojet=425>

Démarche de participation publique

- Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de la Cité-Universitaire : 12 décembre 2022 à 19 h, au centre de loisirs Saint-Jean-Baptiste situé au 2608, rue Biencourt
- Rapport de consultation : janvier 2023

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Date et heure

Le lundi 12 décembre 2022, de 19 h à 21h

Lieu

Centre de loisir Saint-Jean-Baptiste (2608, rue Biencourt).

Déroulement de l'activité

1. Ouverture de la séance du conseil de quartier;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Ouverture de l'assemblée publique de consultation;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de cette assemblée publique de consultation et de la demande d'opinion;
5. Présentation du contexte réglementaire et des modifications à la réglementation d'urbanisme proposées par un intervenant de la Ville;
6. Période de questions et commentaires du public;
7. Période de questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire;
8. Formulation de l'opinion du conseil de quartier de la Cité-Universitaire;
9. Fin de l'assemblée publique de consultation et de demande d'opinion et reprise de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de quartier.

Participation

Conseillers municipaux

- **M^{me} Maude Mercier-Larouche**, conseillère municipale du district électoral de Saint-Louis–Sillery
- **M. David Weiser**, conseiller municipal du district électoral du Plateau

Intervenants Ville et personnes-ressources

- **M. Sergio Avellan Hernandez**, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Requérante

- **M^{me} Caroline Flamand**, directrice de la Maison des jeunes L'Envol

Animation de la rencontre

- **M. Dave Gagnon-Pelletier**, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

- 20 participants

Questions et commentaires du public

Lors de cette assemblée publique de consultation, un conseiller en urbanisme de la Ville a expliqué le contexte réglementaire de ce projet. La requérante était également présente pour répondre aux questions. Les participants ont eu l'occasion d'échanger et de partager leurs idées et leurs préoccupations.

Un citoyen demande en quoi consiste l'agrandissement désiré?

Réponse : La requérante indique que la Maison des jeunes manque d'espace pour les zones de détente qui sont mélangées aux espaces de jeux. L'agrandissement désiré vise à mieux délimiter les zones afin de mettre en place une zone de détente axée sur l'aide aux devoirs.

Une citoyenne demande pourquoi la Maison des jeunes ne serait subitement plus conforme à la réglementation?

Réponse : le conseiller en urbanisme de la Ville indique qu'en 1992, un permis a été émis et que le règlement a changé en 1995, assurant un droit acquis à l'occupant. Comme aucun projet n'est survenu entretemps, le règlement doit aujourd'hui être modifié afin de permettre l'agrandissement désiré.

Une administratrice du conseil de quartier demande si cet agrandissement permettra la tenue de plusieurs activités simultanément, par exemple de jouer au ping-pong durant l'aide aux devoirs?

Réponse : la requérante confirme que cet agrandissement le permettrait, sous réserve qu'une autre activité ne soit pas planifiée dans cette même salle.

Un administrateur demande si les arbres matures présents sur le terrain doivent être abattus?

Réponse : la requérante indique que trois cèdres et un érable doivent effectivement être abattus, mais que le même nombre d'arbres doit être replanté plus près de la rue.

Un administrateur s'interroge quant à savoir ce qu'il survient du bâtiment si L'Envol le quitte. Devient-il dérogatoire? Est-ce que son nouveau propriétaire dispose d'un droit acquis?

Réponse : le conseiller en urbanisme de la Ville précise qu'il s'agit d'une autorisation personnelle à la Maison des jeunes. Si un autre organisme prend le relais, une autre autorisation personnelle pourrait être accordée à ce nouvel organisme. Autrement, il faudrait voir à rendre conforme le bâtiment à la réglementation et défaire l'agrandissement.

La requérante indique qu'il est même inscrit aux lettres patentes de l'organisme qu'advenant sa fermeture, les actifs de la Maison des jeunes doivent être cédés à un organisme jeunesse du territoire de Sainte-Foy.

Un administrateur demande si un balcon est prévu au-dessus de l'agrandissement projeté?

Réponse : la requérante indique que c'est bien le cas, précisant que les bâtiments voisins à l'arrière sont des bâtiments comptant plusieurs unités (des multiplex et un bloc).

Des membres du conseil d'administration remercient le conseiller en urbanisme de la Ville pour la clarté de ses explications.

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire recommande unanimement au Conseil de l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'approuver le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la Maison des jeunes L'Envol de Sainte-Foy inc. pour l'utilisation du lot numéro 2 011 169 du cadastre du Québec (R.C.A.3V.Q.321).*

Réalisation du rapport

Date

Le 13 janvier 2023

Rédigé par

M. Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.